



Procès verbal de l'assemblée générale du 10 novembre 2012 à Aven / Conthey

Le président Raphaël Berthod ouvre l'assemblée à 15h00 et souhaite aux délégués de la FMVC la plus cordiale des bienvenues à Aven.

Le président excuse

- Jérémy Dorsaz membre de la commission musicale retenu par des obligations musicales.
- André Rhoner

1. Contrôle des présences

Toutes les sociétés sont représentées.

Le président donne lecture des diverses manifestations, concerts et adresses de contact des fanfares pour corrections ou remarques.

Changement de président :

- Le Corps de Musique, Laurent Détienne remplace André Rhoner
- L'Echo du Rawyl, Frédéric Cotter succède à Thierry Follonier
- L'Avenir, Kevin Roux relève Sébastien Mabillard

Changement de directeur :

- L'Echo du Mont-Noble, Ivan Denis remplace Carole Rudaz

2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12.11.2011 à Aproz

Le procès-verbal est lu par David Cheseaux. Il est accepté sans remarque particulière.

3. Lecture et approbation des comptes avec rapport de la société vérificatrice

Notre caissier, Blaise de Voogd donne lecture des comptes du 01.11.2011 au 01.11.2012.

Compte d'exploitation			
<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Frais - Fédération	1'877.00	Cotisations FMVC	2'600.00
Frais - Concours des jeunes solistes	2804.95	Concours des jeunes solistes	2'100.00
Frais - Fanfare des jeunes	1'033.00	Dons ACMV	1'500.00
Frais bancaires	110.25	Intérêts bancaires	4.02
Bénéfices	378.82		
	6'204.02		6'204.02
Bilan			
<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>	
Crédit Suisse	4'245.00	Capital initial	4'916.18
Cotisations + CJS	1'050.00	Caisse	0.00
		Bénéfices	378.82
	5'295.00		5'295.00

La représentante de l'Echo du Mont d'Aproz société vérificatrice donne lecture de son rapport et propose d'accepter les comptes tels que présentés et donner décharge au caissier, ce qui est fait par acclamation.

4. Rapport du Président

Le président donne lecture de son rapport

Notre dernier festival à Aproz a été une réussite. Je remercie sincèrement l'Echo du Mont d'Aproz emmené par Philippe Darioly pour la parfaite organisation de cet évènement.

La journée du samedi a commencé avec le concours des jeunes solistes. L'équipe est au point, et les joutes se sont déroulées sans anicroches. La participation de 80 jeunes est excellente, les percussionnistes ont appréciés de ce faire juger par un des leurs et l'abandon des supports CD's au profit d'internet nous a permis de réduire les coûts tout en étant fortement apprécié.

Je remercie la Loterie Romande qui via l'Association Cantonale des Musiques subventionne fortement depuis de nombreuses années notre concours à hauteur de CHF 1'500.-

Notre fanfare des jeunes après avoir ouvert les festivités en défilant à travers le village d'Aproz s'est produite samedi soir sous la baguette experte de Carole Rudaz. Notre fanfare des jeunes se porte bien avec un effectif très réjouissant. La prestation a été très appréciée par le public, malgré un nombre de répétitions restreint. Je félicite tous ces jeunes pour leur excellent travail ainsi que sa directrice Carole Rudaz.

Le dimanche du festival s'est déroulé dans le timing prévu. Les prestations en salle se sont également déroulées sans accros majeurs, quand bien même l'on sait la difficulté à organiser une telle manifestation, les horaires sous cantines devant impérativement être respectés.

En conclusion je remercie toute la commission musicale, pour l'excellent travail pour l'organisation des aspects musicaux de notre festival ainsi que les membres du comité de notre fédération

Merci à la Contheysanne représenté en ce jour par Hervé Roh et Cédric Dessimoz pour leur accueil Je vous souhaite plein succès pour l'organisation du prochain festival.

Merci de votre attention.

5. Rapport de la Commission musicale

David Bonvin donne lecture de son rapport.

5.1 Festival

Dans l'ensemble de l'organisation du festival, les aspects musicaux se sont bien déroulés et les contacts entre organisateurs et commission musicale étaient bons. Les bénévoles de Saxon étaient particulièrement efficaces lors du concours et du festival et je les en remercie.

Quelques points peuvent être améliorés:

Il faut que la salle de concert soit prête avant le début des prestations en salle et qu'une personne de l'organisation soit disponible le matin du concours pour les derniers petits réglages.

La liste précise de la percussion disponible doit être faite par l'organisateur en accord avec la commission musicale puis elle doit être transmise par la commission musicale aux sociétés, afin que celles-ci puissent s'organiser en conséquence.

Merci de respecter les délais pour les envois des divers documents relatifs au Festival. Toutefois, je vous rappelle qu'une inscription pour le concours des solistes qui me parviendra hors délai ne sera en aucun cas prise en compte.

Le concours des solistes aura lieu dans la salle de gym d'Aproz et les prestations en salle auront lieu dans le local de la fanfare.

5.2 Concours des solistes

Le concours des solistes s'est également très bien déroulé. Merci à toutes les personnes qui ont œuvrées afin d'assurer la réussite de ce concours. Comme vous l'avez certainement remarqué depuis cette année, nous envoyons un petit feuillet à chaque participant où sont indiqués les horaires et la liste des participants, pour que cela fonctionne correctement veuillez mettre l'adresse exacte de chaque participant et écrire les informations de manière lisible sur la feuille d'inscription.

Quelques points seront améliorés lors de la prochaine édition :

- Les enregistrements seront certainement disponibles dans une base de données sur internet et non plus sur CD. Cela devrait fonctionner comme le Slow Melody Contest.
- Nous allons engager un jury percussionniste uniquement pour la catégorie percussion afin d'être le plus correct possible. Le meilleur percussionniste participera comme d'habitude à la grande finale.

5.3 Fanfare des jeunes

Plus de 50 membres se sont inscrits l'année dernière pour la fanfare des jeunes, qui était menée, pour la première année, par Carole Rudaz. La nouvelle directrice a su, en 3 répétitions, amener ces jeunes à se surpasser et à présenter un concert de bonne qualité lors du festival de Saxon. Qu'elle en soit sincèrement remerciée.

Carole s'est tellement plu dans son rôle qu'elle a décidé de continuer cette collaboration pour l'année à venir. Merci!

Merci également à toutes les personnes qui nous ont aidées tout au long de la saison, particulièrement Raphaël Berthod, président de la FMVC, et Henri Héritier pour avoir fait la cuisine lors de la journée musicale à Savièse.

Les prestations de la fanfare des jeunes étant toujours grandement appréciées, nous espérons que nous pourrions compter cette année encore sur une bonne participation des jeunes et moins jeunes, et sur le soutien des membres et des comités des fanfares. Les inscriptions seront transmises aux sociétés en début d'année 2012; nous pouvons déjà dire que les répétitions seront concentrées entre les mois d'avril et mai.

La commission musicale s'efforce d'organiser au mieux tous les aspects musicaux de l'activité de notre Fédération. Elle est consciente que tout n'est pas parfait et est ouverte à toutes les remarques qui pourraient aider à encore améliorer les choses! N'hésitez donc pas à nous en faire part en contactant David Bonvin au 079/307.29.06 ou par mail à david.bonvin@bluemail.ch

Je me permets encore de remercier tout le comité et la commission musicale pour l'excellente collaboration et l'excellent travail fourni durant cette saison musicale et remercie particulièrement Denis Reynard pour tout le travail effectué durant toutes ces années et lui souhaite plein succès dans ses diverses activités.

Le président remercie la commission musicale pour l'excellent travail fourni.

6. Rapport des représentants de l'ACMV

Léo Clausen, secrétaire de l'ACMV nous présente le rapport suivant :

- Léo informe que l'assemblée a eu lieu à Chermignon le 27 octobre 2012.
- Il commente dans les grandes lignes les points à l'ordre du jour.
- Il explique le déroulement de la Fête Cantonale.
- Il fait part de 3 démissions au comité de l'ACMV.

- Il informe que dans le cadre du Festival des musiques de Moudon, les organisateurs sont à la recherche de sociétés externes, la fête aura lieu les 8-9 juin 2013, pour les inscriptions contacter Marcel Vernyay. En cas de participation à cette fête l'ACMV participera aux frais des sociétés.
- Il rappelle que le fichier informatique portant sur l'état nominatif des membres de la société doit être rempli avant le 30 novembre, attention une amende de 200 frs sera transmise aux retardataires.
- Il rappelle également le formulaire à remplir pour les subventions aux cours des jeunes membres actifs de la société.
- Il demande également que l'adresse des présidents des sociétés soit mise à jour.

Fabrice Fournier, responsable de la gestion informatique des cours ACMV discute des points suivants :

- Fabrice Fournier remercie les sociétés qui encouragent la participation aux cours. Il invite toutes les autres à y participer.
- Il rappelle les examens d'entrée au conservatoire (S2).
- Les examens de la fédération auront lieu le 27 avril, l'organisation sera assurée par Savièse. En même temps que l'amicale de la quintette. Cette année 2 jurys sont engagés pour respecter l'équité et la neutralité. Ils rappellent de lire les instructions sur le contenu de l'examen ainsi que le cahier des charges et en particulier pour les percussions. Un règlement est mis à disposition sur le site de l'ACMV.
- Nouveauté: étude mise à disposition sur internet afin d'éviter les photocopies.
- Il présente l'organisation de la fête Cantonale à Martigny.
- Il y a déjà 30 contrats signés pour la réservation de jury. Avec 4 jurys étrangers.
- Commander des pièces originales, avec les full score.
- Les préinscriptions seront possibles d'ici quelques semaines.
- La prochaine fête Cantonale aura lieu en 2019 à Naters.
- Il rappelle les cours des trompettes militaires au conservatoire de Sion le 12 janvier.
- Le président remercie Léo et Fabrice pour leur dévouement à la cause musicale et la bonne image qu'ils donnent de notre fédération

Edy Sauthier demande un numéro de téléphone afin de signaler le décès des membres vétérans, pour une représentation AD-HOC.

- Les coordonnées des délégués seront insérées sur le site internet de la fédération.
- La société qui perd un membre est responsable de contacter les délégués.

7. Modification de l'art. 5 du règlement du Concours des jeunes solistes

Introduction d'une catégorie spécifique pour les percussionnistes.

Art. 5 Catégories (ancien)

- o Catégorie 1 jeunes de 10 à 13 ans
- o Catégorie 2 14 à 16 ans
- o Catégorie 3 17 à 20 ans

- Tous les exécutants concourent dans leur catégorie d'âge, sans distinction d'instruments.
L'année de naissance fait foi.
- Si dans une catégorie il y a **moins de 5 concurrents**, celle-ci sera supprimée. Par contre les jeunes qui s'étaient inscrits dans cette catégorie pourront concourir dans la catégorie supérieure ou la plus proche.

Art. 5 Catégories (modifié)

- o Catégorie 1 instruments à vent de 10 à 13 ans
- o Catégorie 2 instruments à vent de 14 à 16 ans
- o Catégorie 3 instruments à vent de 17 à 20 ans
- o Catégorie 4 percussion de 10 à 20 ans.

- Tous les exécutants concourent dans leur catégorie d'âge, sans distinction d'instruments.
L'année de naissance fait foi.
- Si dans une catégorie il y a **moins de 5 concurrents**, celle-ci sera supprimée. Par contre les jeunes qui s'étaient inscrits dans cette catégorie pourront concourir dans la catégorie supérieure ou la plus proche.

8. Modification de l'art. 9 des statuts de la FMVC

Pérenniser l'assemblée des présidents directeurs avant l'assemblée générale. Cette dernière est organisée durant la semaine des fériés scolaires de la Toussaints permettant aux directeurs qui donnent des cours d'être présent. L'AG a lieu le deuxième samedi de novembre, après l'AG de l'ACMV, permettant d'inclure dans l'ordre du jour d'éventuelles remarques émanant de la séance des présidents-directeurs.

Art. 9 (ancien)

L'assemblée générale aura lieu au moins une fois par an, durant la période du 15 octobre au 15 novembre. Elle se réunira dans la localité de la société qui est chargée de l'organisation du festival l'année suivante. Toutefois, des assemblées extraordinaires pourront être convoquées de plein droit par le comité ou sur la demande du 1/5 des membres. Les convocations seront faites par écrit, dix jours d'avance avec la mention des objets à l'ordre du jour. Toute absence non motivée est passible d'une amende de Fr. 100.—(cent).

Art. 9 (modifié)

L'assemblée générale aura lieu au moins une fois par an, le deuxième samedi de novembre. Elle se réunira dans la localité de la société qui est chargée de l'organisation du festival l'année suivante. Toutefois, des assemblées extraordinaires pourront être convoquées de plein droit par le comité ou sur la demande du 1/5 des membres. Les convocations seront faites par écrit, dix jours d'avance avec la mention des objets à l'ordre du jour. Toute absence non motivée est passible d'une amende de Fr. 100.—(cent).

Les présidents et directeurs des sociétés se rencontrent au moins une fois par année, en principe le lundi précédent la Toussaint afin de discuter de la bonne marche de la Fédération.

Discussions:

- Le président commente ses divers points, les débats sont ouverts.
- La solution de faire l'assemblée à date fixe est retenue, ce sera le deuxième samedi de novembre.

Les textes modifiés sont acceptés.

9. Divers.

Le président rappelle que le prix du menu du Festival est fixé à CHF 29.--.

Le président donne lecture d'une lettre concernant l'imposition fiscale des sociétés qui sera envoyée au nom de la FMVC à l'Association Cantonale dans le but que cette dernière interpelle nos députés valaisans afin qu'une motion soit déposée en vue de réévaluer l'assujettissement de nos sociétés.

L'ACMV fera avancer ce dossier en utilisant tous ces contacts auprès des autorités politique.

Il est rappelé de consentir à un effort particulier sur le prix du défilé avec des chars devant la société.

Hervé Roh, président du comité d'organisation du Festival à Aven donne des précisions sur l'organisation

- Le comité d'organisation à décider de ramener la fête au village d'Aven. Par contre la partie officielle aura lieu le dimanche à Châteauneuf.
- 1er volet du samedi à Aven, concours des solistes au local avec 100 places assises.
- 2ème volet, marché artisanal au village, culture, tradition. En soirée concert D'Ursy, après fanfare des jeunes. Infrastructure optimisée au vue des lieux.
- Dimanche: la production des concours en salle se déroulera au cycle orientation de Derborance.
- Le parcours du défilé sera remis au goût du jour.
- Une société invitée de tambours défilera derrière Conthey, Saillon aura également sa clique de tambours qui défilera.

Ces propositions sont acceptées.

Le président demande une copie du carnet de fête pour les archives.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie l'assemblée pour son attention et l'invite à l'apéro offert par l'Echo du Mont d'Aproz.

L'assemblée est close à 16h19

Le secrétaire
David Cheseaux

Le président
Raphaël Berthod